

SCCUQ @

Décembre 2002 - numéro 19

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE
- Sortie de crise Page 1
- ÉDITORIAUX
- Censure à Concordia Page 3
- Déjà 25 ans Page 4
- Information du Comité
de négociation Page 5
- Problématiques liées à : Pages 6-7
- Solidarité avec les sans-statut
algériens Page 8
- L'UQAM et l'enseignement
du français Page 10
- Entente de solidarité Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le

Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres

Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)

Téléphone : (514) 987-3495

Télécopieur : (514) 987-8475

Courriel : sccuq@uqam.ca

Site internet du SCCUQ :

<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>

Responsable à la vice-présidence à

l'information : Bernard Dansereau

Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342

ISSN 1703-2350 - Copie électronique

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

Mot de la présidente

Sortie de crise

Pendant de nombreuses années, l'UQAM a souffert d'un sous-financement chronique. Situation injuste, attribuable aux méthodes de calculs de Québec, qui lui étaient particulièrement désavantageuses. Le manque de ressources financières gouvernementales a freiné le développement normal de l'Institution, durant les années où il était crucial qu'elle se démarque sur les scènes montréalaise et québécoise. De surcroît, l'Université n'a pu compenser le manque de deniers publics par des donations privées, la tradition de mécénat commençant à peine à être rôdée dans la jeune université, ses doyennes ayant une bonne longueur d'avance sur elle.

Les déficits se sont donc accumulés d'année en année, amenant avec eux les sempiternelles coupures des années 1990. Non seulement l'Université ne se développait pas normalement, mais ses services et activités de base étaient même menacés ! Combien de fois, le Comité des usagers de la bibliothèque n'a-t-il pas sonné l'alerte, face à l'état piteux du renouvellement de la collection de livres, de périodiques et autres documents essentiels au travail académique des étudiantes, étudiants et des enseignantes, enseignants. Quelques-uns de ces derniers avaient pris l'habitude, pour préparer leurs cours, d'aller consulter les bibliothèques des universités montréalaises plus fortunées. On savait en allant à celle de McGill, par exemple, qu'on trouverait toujours la dernière parution sur un sujet brûlant d'actualité, ou *le* livre de référence par excellence dans un champ particulier, quitte à se farcir Baudrillard en anglais...

Ce problème de maintien à flot des services existants obligea les artisans de l'UQAM à faire toujours plus avec moins. Conjoncture qui créa de fortes tensions au sein de la communauté uqamienne et entraîna dans son sillage une mentalité de gagne-petit.

Lors de la négociation des contrats de performance des universités avec le ministère de l'Éducation en 2001, la direction et le président du Conseil d'administration de l'UQAM ont fait moult représentations, auprès du ministre d'alors, pour que cette situation historique de sous-

financement soit rectifiée. D'autres avant eux avaient tenté sans succès de gagner le gouvernement à la cause de l'UQAM, mais c'était là peine perdue, car nous n'étions pas « refinançables » selon les critères traditionnellement retenus par les argentiers du ministère.

Au début des pourparlers entre l'UQAM et le ministère de l'Éducation sur les fameux contrats de performance, le SPUQ était en négociation avec l'Université pour le renouvellement de la convention collective des professeurs, professeurs, le SCCUQ l'était pour celui des chargées, chargés de cours, avant la conclusion des dits pourparlers. Ces contrats de performance ouvraient une porte au changement dans les critères de financement des universités, tant que tout ce beau monde demeurerait imputable... Le ministre accepta de refinancer plus équitablement l'UQAM en « effaçant » le déficit accumulé et en ratifiant le contrat de performance proposé par l'Institution, en échange de quelques garanties. Notamment, que les profs travailleraient plus — les comparaisons avec leurs collègues d'autres universités au niveau de la tâche d'enseignement leurs étaient préjudiciables et nuisaient à l'image publique de l'UQAM selon les dires des dirigeants de l'Université et du gouvernement —, et également que la négociation avec les chargés de cours aboutisse à un dénouement heureux. Le SCCUQ était sur le pied de guerre avec une menace de grève qui planait. L'UQAM devait faire vite, avant que tout l'argent supplémentaire débloqué par le ministre ne se retrouve dans les coffres des autres universités. La suite, on la connaît : les conventions furent renouvelées, les déficits résorbés, l'UQAM entra dans une nouvelle période d'équilibre budgétaire. On respirait enfin, le couteau n'était plus sur la gorge.

La nouvelle équipe de direction de l'UQAM a été mise en place dans une conjoncture interne relativement favorable. L'Université a signé récemment son deuxième contrat de performance, et même si les universités québécoises souffrent encore de sous-financement, la situation actuelle à l'UQAM n'est comparable en rien à celle qui prévalait il y a quelques années à peine. Pour une direction universitaire, gérer l'équilibre budgétaire ne se compare en rien à gérer un déficit. (Nous ne connaissons sans doute jamais une ère de gestion de surplus, les besoins en éducation dépassant largement les moyens consentis, surtout quand on se dote d'une mission d'accessibilité.) Cette nouvelle marge de manœuvre a permis au recteur et à son équipe d'enclencher ce qui ressemble de plus en

plus — évidemment à plus petite échelle — à des États généraux sur l'éducation.

Le 3 décembre avait lieu la 4^e rencontre sur le Projet institutionnel renouvelé. Cette rencontre à laquelle les représentantes et représentants du SCCUQ étaient conviés nous a permis d'entrevoir à quoi ressemblera peut-être l'UQAM de demain au niveau de sa qualité de vie institutionnelle :

- plus conviviale (consultation et participation de la « base » pour établir les objectifs institutionnels) ;
- plus cohérente (objectifs communs de toute la communauté dans la poursuite et la réussite de la mission de l'UQAM) ;
- plus respectueuse (des acteurs qui la composent et de leurs aspirations, y compris syndicales) ;
- plus reconnaissante (à l'égard des groupes et des personnes y œuvrant).

Beau défi pour qui connaît la culture uqamienne !

Volontairement, ce papier n'abordera pas les autres aspects du projet : excellence, fabrication d'une valeur ajoutée aux études (en avoir plus pour son argent en étudiant à l'UQAM), valorisation de l'innovation, positionnement stratégique, rôle accru des facultés, etc. Les éléments intrinsèques du projet méritent une analyse attentive, approfondie et rigoureuse, à laquelle nous nous consacrerons à la rentrée d'hiver.

Nos négociations se dérouleront donc à la session hiver 2003 dans un contexte d'effervescence uqamienne, mais aussi syndicale, puisque le SCCUQ aura 25 ans le 9 février. Il est permis, à la veille du temps des fêtes, d'espérer que le nouveau contexte institutionnel sourira au renouvellement de notre convention collective. Jusqu'ici, la précarité de l'UQAM et celle des chargées, chargés de cours ont été liées. L'Institution semblant désormais promise à un avenir meilleur, il est normal que nous souhaitions la même chose. Les bonnes conditions réunies nous pourrions, nous aussi, nous engager sur la voie de la réalisation de notre plein potentiel, et en l'occurrence de celui de l'UQAM.

SUZANNE WALSH
Présidente

CENSURE À CONCORDIA

En novembre dernier, Svend Robinson, député du gouvernement canadien a dû s'adresser aux étudiantes et aux étudiants de l'Université Concordia dans la rue, devant les locaux de l'Université, les autorités de celle-ci leur en ayant refusé l'accès. Invoquant un moratoire, décrété par elles-mêmes, les autorités de Concordia s'arrogent ainsi le droit de décider qui peut prendre la parole dans l'Université. Sous prétexte de préserver la paix sociale, le parlementaire canadien élu s'est vu enlever un droit fondamental dans notre société.

C'est bien sûr de la liberté de parole et d'opinion dont il est ici question. Nous ne pouvons que comprendre que cette liberté, bien que faisant partie de la Charte canadienne des droits et libertés, n'est malgré tout pas une certitude. Il y a moult exemples dans l'histoire canadienne où cette liberté d'opinion est bafouée dans le milieu universitaire.

Rappelons ici brièvement un épisode méconnu survenu à l'Université McGill au milieu des années 30. En pleine crise économique, une organisation étudiante, le *Social Problems Club* organise une série de débats politiques pour les étudiantes et étudiants de l'Université. Le premier politicien à prendre la parole fut le conservateur R.B. Bennett, suivi par le leader libéral, William Lyon MacKenzie King puis ce fut au tour de William Woodsworth, du CCF.

Ces débats connaissent beaucoup de succès. L'association étudiante cherche alors à élargir le débat en invitant d'autres dirigeants politiques. Dans un premier temps, elle reçoit le fasciste Adrien Arcand. Le *McGill Daily*, journal des étudiantes et étudiants de McGill, fait une large couverture de la visite d'Arcand tout en exprimant la dissidence de l'Association étudiante face au programme fasciste. C'est lorsqu'une invitation fut envoyée à Tim Buck, secrétaire du Parti

communiste canadien, que les autorités réagissent. Le Premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, mis au parfum de la visite du dirigeant communiste, intervient auprès du Principal de McGill, menaçant de « cadenasser » l'association étudiante (référence bien sûr à la Loi du cadenas).

Convoqués par le Principal, le président de l'association étudiante et l'éditeur du *McGill Daily*, se font dire que la venue de Tim Buck ne serait pas dans le meilleur intérêt de l'Université. Le responsable de l'association étudiante obtempère mais le *McGill Daily* choisit de résister à cette demande de censure, considérant que si le fasciste Arcand avait pu parler en toute liberté à McGill, le communiste Buck devrait aussi pouvoir le faire.

Bien sûr le contexte est différent à Concordia cette année. Il demeure cependant une ressemblance. Ce sont généralement les opinions qui ne suivent pas les voies du pouvoir qui sont menacées. Donner la parole à un ex-dirigeant sioniste et, alors candidat pressenti à la chefferie d'un parti politique en Israël, c'est acceptable lorsque le Canada appuie le gouvernement israélien. Ce ne l'est plus lorsque des élus, des députés canadiens, veulent amener une autre opinion. Si l'on regarde les événements de McGill et de Concordia, les autorités invoquent toujours les mêmes arguments, le respect de la loi et de l'ordre.

Quelle place doit avoir l'institution universitaire dans le débat politique ? Devons-nous, comme universitaires, permettre que des directions s'arrogent le droit de choisir les discours qui ont droit de cité dans l'Institution ? Ou au contraire, l'Université ne doit-elle pas être à la fois le lieu de la libre confrontation des opinions, le lieu où le débat doit, non pas être toléré ou permis, mais bien encouragé voire provoqué ?

Depuis les discours sur le trottoir, le moratoire a été levé à Concordia. C'est louable que l'administration se rende au bon sens.

Il y a un prix à payer pour vivre dans une société démocratique. Ce prix passe par la nécessaire indignation contre toutes les manifestations d'intolérance à son égard, d'autant plus lorsqu'elles se passaient dans l'Université.

Nous ne pouvons que déplorer l'attitude de la direction universitaire de Concordia et oser croire qu'ici

à l'UQAM, mais aussi dans toutes les autres institutions universitaires, les directions se refuseront à emboîter le pas à tels gestes, qui, quel que soit l'argumentaire invoqué, ne sont que des gestes de censure. N'oublions pas que le rôle du recteur universitaire doit être de défendre la liberté d'expression, la libre discussion.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

DÉJÀ 25 ANS

Le 9 février 1976, le juge Beaudry accordait aux chargées et chargés de cours de l'UQAM l'accréditation syndicale. Cette procédure permettait enfin aux chargés de cours de négocier avec l'administration de l'Université leurs conditions de travail. Sans cette reconnaissance légale, pas de négociations possibles. Parlez-en aux confrères et consœurs de l'Université de Montréal.

Or, depuis vingt-cinq ans, nous négocions avec l'Université. Au fil de grèves, de contrats de travail, nos conditions salariales, nos conditions d'embauche se sont améliorées. Le chemin fut long et ardu, parsemé d'embûches, mais agrémenté de réussites et gains. Il reste encore beaucoup à faire. La reconnaissance de notre contribution dans l'Université mérite une plus grande attention. Trop souvent, on nous oublie, ou préfère passer sous silence notre présence.

Nous profiterons donc de cet anniversaire pour souligner notre apport à la vie universitaire. Nous nous emploierons tout au long de l'année à faire en sorte que notre présence devienne un incontournable dans

l'Institution. Nous ferons de cette commémoration une tribune de visibilité.

À travers diverses activités, lors de différents événements, nous soulignerons plusieurs aspects de ce quart de décennie.

9 février 2003

DÉJÀ 25 ANS

Prévoyez :

- . Brunch retrouvaille
- . Fête de la rentrée d'automne
- . Journée nationale des chargés de cours
- . et des surprises...

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

INFORMATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

LES MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION DU SCCUQ

Jeudi le 14 novembre dernier, les chargées, chargés de cours ont reçu un avis du Service des ressources humaines qui se lisait comme suit :

« Le 1^{er} janvier 2003, en lien avec la politique salariale des secteurs public et parapublic, l'Université indexera les échelles salariales des chargées, chargés de cours de 2% ».

Lors de la rencontre de négociation du 15 novembre, le Comité de négociation a demandé à l'Université des explications au sujet de cette initiative. L'Université a expliqué qu'elle a décidé de verser les paramètres gouvernementaux négociés dans les secteurs public et parapublic en s'appuyant sur son interprétation de la convention collective et de l'article 59 du Code du travail du Québec qui prévoit le maintien des conditions de travail. L'Université a ajouté ne pas vouloir pénaliser les personnes en congé de maladie ou de maternité. Ainsi, elle a jugé opportun d'appliquer cette mesure à partir du 1^{er} janvier 2003.

Lors de cette rencontre du 15 novembre, le Syndicat a tenu à indiquer à l'Université que cette décision ne préjuge aucunement des négociations à venir sur le traitement de l'année 2003, celles-ci restant entières. Cette rencontre préparatoire avait pour but de demander à l'Université un certain nombre de documents d'information afin de bien préparer les négociations qui s'inscrivent dans une démarche de résolution de problèmes. L'Université s'est engagée à fournir les informations demandées dès que possible.

Nous reproduisons l'échelle de traitement en vigueur pour 2002 et celle majorée des paramètres gouvernementaux.

Traitement

Échelon	2002	2002 +
		paramètres gouvernementaux
0	5 352,87 \$	5 459,93 \$
1	5 406,40 \$	5 514,53 \$
2	5 460,40 \$	5 569,68 \$
3	5 515,07 \$	5 625,37 \$
4	5 570,22 \$	5 681,62 \$
5	5 625,92 \$	5 738,44 \$
6	5 682,18 \$	5 795,82 \$
7	5 739,00 \$	5 853,78 \$
8	5 796,39 \$	5 912,32 \$
9	5 854,36 \$	5 971,45 \$
10	5 912,90 \$	6 031,16 \$
11	5 972,03 \$	6 091,47 \$
12	6 031,75 \$	6 152,39 \$
13	6 092,07 \$	6 213,91 \$
14	6 152,99 \$	6 276,05 \$
15	6 214,52 \$	6 338,81 \$
16	6 276,66 \$	6 402,19 \$

PROBLÉMATIQUES DE NÉGOCIATION

Notre dernière assemblée générale a mis un point final à la discussion sur l'ensemble des problématiques liées à notre négociation. Le *SCCUQ@* (numéro 18 — novembre 2002) nous présentait la proposition du Comité de négociation. Celle-ci fut discutée et quelques amendements apportés. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la proposition fut bien reçue des membres et qu'elle représente maintenant un éventail concret de problèmes auxquels les comités de négociation, celui de l'Université et le nôtre, auront à trouver des solutions. Rappelons que nous privilégions, dans la négociation actuelle, l'approche par résolution de problèmes.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président
à l'information



SOLIDARITÉ AVEC LES SANS-STATUT ALGÉRIENS

CHRISTIANE MALET

chargée de cours, membre du Comité d'action internationale de la FNEEQ

Rappel

Lors de l'Assemblée générale d'octobre dernier, un point d'information a été fait en solidarité avec la famille algérienne Bourouisa-Seddiki, réfugiée depuis le 20 octobre dans une église de la Petite-Bourgogne avec l'appui de son pasteur Darryl Gray. Elle refusait de se plier à un ordre de déportation du gouvernement fédéral. Son geste a fait les manchettes des journaux et des médias télévisés à travers le pays et des marques de sympathie ont afflué de partout, en opposition au caractère inhumain des politiques d'immigration du Canada.

Plusieurs parmi vous avez signé une pétition demandant au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Denis Coderre d'arrêter les déportations et de régulariser le cas des quelques 1000 ressortissants algériens sans-statut vivant au Québec.

Levée du moratoire

Selon les estimés les plus conservateurs, 150 000 personnes ont été tuées en Algérie depuis la dernière décennie à cause de la guerre civile qui sévit dans ce pays. C'est la raison pour laquelle des centaines de personnes sont venues au Canada en y demandant le statut de réfugiés.

Ottawa a rejeté la plupart de ces requêtes. Mais le 4 mars 1997, en raison de l'insécurité et de l'ampleur des massacres qui sévissaient en Algérie, il instaurait un moratoire sur la déportation d'Algériens à qui le gouvernement canadien avait refusé le statut de réfugiés.

Or, ce moratoire a été levé en avril dernier, Ottawa jugeant que la situation s'était améliorée en Algérie et que les ressortissants algériens sans-statut au Canada ne risquaient plus rien dans l'éventualité d'un retour obligé.

Pourtant 1000 personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont disparu depuis le début de l'année. Comment le gouvernement fédéral sur le site web des Affaires étrangères peut-il recommander aux voyageurs canadiens d'éviter de se rendre en Algérie et à la fois déporter sans considération aucune des centaines d'Algériennes et Algériens vivant au Canada sous prétexte que la situation là-bas s'est améliorée ?

Il est important de mentionner que ce moratoire a été levé au même moment où le premier ministre Jean Chrétien était en visite officielle en Algérie et que la compagnie SNC-Lavalin s'y voyait octroyer un contrat de 141 millions de dollars.

Première victoire

Le 30 octobre, sous l'impact des appuis populaires à la famille Bourouisa-Seddiki, une entente est intervenue entre Québec et Ottawa pour réexaminer le cas des réfugiés algériens vivant au Québec et menacés d'expulsion. Selon le ministre Coderre, il s'agit là d'une mesure exceptionnelle pour une situation exceptionnelle : des familles se sont intégrées d'une certaine façon à la vie québécoise, y travaillent, ont des enfants qui sont nés ici, d'autres qui vont à l'école, etc.

Cette entente comprend trois volets : tout d'abord, Ottawa a suspendu toutes les procédures de déportation en cours contre les réfugiés algériens. Il a aussi accepté de transmettre au gouvernement québécois toutes les demandes d'immigration faites sur des bases humanitaires par les réfugiés algériens dont la demande d'asile a été rejetée par le gouvernement fédéral. Finalement, le gouvernement québécois s'est engagé à étudier ces demandes plus rapidement et de façon favorable. De plus, les réfugiés algériens n'auront pas à quitter le Canada pour faire leur demande d'immigration à partir d'un autre pays comme c'est habituellement le cas.

Les limites de cette entente

Il semblerait, d'après Québec, que le nombre de personnes touchées par cette entente soit d'environ 700. Cependant, les réfugiés soulignent le fait que l'accord ne s'applique qu'aux réfugiés qui vivaient au Québec le 5 avril, date de la levée du moratoire, et le 30 octobre, date de l'entente. Plusieurs dizaines de réfugiés ne seraient donc pas couverts.

D'autre part, le moratoire n'est toujours pas rétabli, ce qui fait en sorte que toutes celles et tous ceux qui sont arrivés après le 5 avril et qui ne sont pas acceptés comme réfugiés peuvent être déportés.

Finalement, un mois après l'entente, le gouvernement québécois n'a toujours pas fait connaître ses critères de sélection pour les réfugiés algériens. Plusieurs d'entre eux ont fait remarquer que si Québec applique ses critères de sélection habituels en matière d'immigration, une forte proportion d'entre eux pourrait être rejetée.

La solidarité reste importante

Dans ces conditions, il est plus important que jamais que notre solidarité se manifeste en demandant au gouvernement québécois que les cas soient étudiés en tant que réfugiés et non comme demandeurs de statut d'immigrant et au gouvernement fédéral que le moratoire sur les déportations soit immédiatement rétabli.

ANNIVERSAIRES SYNDICAUX

2002 marque l'anniversaire de la formation de trois syndicats de chargées et chargés de cours.

Le 20^e anniversaire du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski (SCCCUQAR), le 15^e du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et le 10^e anniversaire du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Hull (SCCCU-UQAH) devenu le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCCU-UQO).

Ces événements nous rappellent tout le courage et la persévérance nécessaire pour promouvoir la cause des chargées et chargés de cours.



Fermeture du syndicat durant la période des fêtes

Nous tenons à vous informer que les bureaux du syndicat seront fermés à partir de midi le vendredi 20 décembre et le seront jusqu'au lundi 6 janvier, alors qu'ils rouvriront aux heures habituelles.

L'équipe syndicale en profite pour vous souhaiter de joyeuses fêtes.

L'UQAM ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Depuis quelque temps, la communauté universitaire s'agite autour de la question de la langue d'enseignement. Cet « étrange » questionnement provient de certaines recommandations proposées dans le rapport du Groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones à l'UQAM. Sans entrer dans tous les détails, rappelons brièvement quelques-unes des propositions qui émanent de ce rapport :

- Mise sur un niveau équivalent de la place de trois langues, autres que le français, soit l'anglais, l'espagnol et le portugais, dans l'espace continental américain. Il nous apparaît ici que le comité contourne trop facilement le rôle dominant de l'anglais dans le monde actuel, rôle qui dépasse largement celui du portugais, par exemple.
- Instauration d'une souplesse dans l'accueil des étudiantes et étudiants non francophones. Le comité suggère le report de l'application de l'article du Règlement no 5 concernant l'obligation pour les candidats d'avoir une connaissance satisfaisante du français écrit parlé.
- Introduction du nombre limité de cours disciplinaires en anglais ou dans une autre langue pour soi-disant familiariser les étudiantes, étudiants avec la terminologie et les concepts spécifiques.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM, organisation syndicale active à l'UQAM depuis 25 ans, n'entend pas rester inactive dans ce débat crucial. Le SCCUQ continue de croire que l'UQAM est une université francophone qui doit poursuivre son œuvre éducative dans un contexte que d'aucuns nomment mondialisation. L'ouverture aux étudiantes et étudiants étrangers non francophones, fort souhaitable, ne doit pas entrer en contradiction avec la mission première de l'UQAM de desservir la population francophone de Montréal, du Québec et d'ailleurs. L'UQAM n'est pas et ne doit pas devenir une université bilingue ou multilingue.

Voici la position du syndicat telle qu'adoptée par son Comité exécutif le 4 novembre 2002.

PROPOSITION DU SCCUQ

Que l'UQAM

- *affirme son caractère d'université francophone ;*
- *définisse le plus rapidement possible une politique de la langue. Celle-ci devrait être claire, précise et complète. Elle devrait s'appliquer à l'ensemble du milieu universitaire et ne tolérer des exceptions que dans ces cas rarissimes ;*
- *consacre des ressources au perfectionnement des étudiantes et étudiants francophones ;*
- *consacre des énergies et des ressources à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones ;*
- *consacre des énergies et des ressources à promouvoir l'usage du français à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université ;*
- *consacre des énergies et des ressources à faire du français une langue de savoir et de connaissance. L'UQAM devrait s'engager à valoriser les travaux de ses chercheurs rédigés en français et en favoriser la diffusion et le rayonnement.*

ENTENTE DE SOLIDARITÉ

DES SYNDICATS DE CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS FNEEQ- CSN

Le Regroupement des syndicats de chargées et chargés de cours vient de se doter d'une entente de solidarité dans le cadre d'une démarche de concertation. Cette entente a fait l'objet de plusieurs discussions entre les différents syndicats. Les déléguées du SCCUQ ont fait valoir, lors de ces discussions, le point de vue du syndicat et rappelé tant les prérogatives de l'Assemblée générale des membres que l'imminence de nos négociations.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

- Attendu la volonté commune des chargées et chargés de cours d'améliorer leurs conditions de travail ;
 - Attendu que pour les membres et leurs syndicats, l'unité dans l'action s'impose pour obtenir gain de cause ;
 - Attendu les gains déjà obtenus par les chargées et chargés de cours grâce à leurs efforts communs de concertation ;
6. d'exprimer leur solidarité avec un ou des syndicats ayant décidé de faire la grève ou étant victime d'un lock-out ;
 7. la présente entente expire à la signature de la dernière convention collective ;
 8. les signataires s'engagent à diffuser largement la présente entente de solidarité.

Dans le respect de l'autonomie de chacun des signataires et à la seule fin d'obtenir de meilleures conventions collectives pour leurs membres, les syndicats et la coordination du Regroupement Université (FNEEQ-CSN) conviennent :

1. de mettre en commun et de faire circuler dans les meilleurs délais toute l'information pertinente à la négociation et ce par les moyens appropriés, compte tenu de la nature de ces informations ;
2. d'identifier les problèmes communs et d'élaborer conjointement des voies de solutions pouvant constituer une plate-forme de revendications. Il est entendu que chacun des syndicats conserve sa pleine autonomie pour déterminer le mode et le contenu de sa négociation ;
3. de concevoir et de diffuser des outils de communications nationaux et au besoin de constituer les comités pertinents ;
4. de réunir, au besoin, des représentantes et représentants des syndicats afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un échéancier de mobilisation et de recommander à leurs instances un plan d'action concerté ;
5. de tenter de négocier des dates d'échéance de conventions collectives les plus rapprochées possible afin de favoriser les futures démarches de concertation ;

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

À la suite de la réunion du Regroupement Université tenue le 3 octobre 2002, la recommandation suivante a été adoptée à l'unanimité.

Au chapitre décisionnel, les règles du regroupement seraient les suivantes :

- a) la recherche en tout temps d'un consensus ;
- b) l'ensemble des autres questions à l'exception de c) requiert la majorité qualifiée, soit le 2/3 des syndicats présents ;
- c) concernant toutes les questions touchant la convention collective, chaque syndicat dispose d'un veto qui suspend complètement l'exécution de la décision. Ce veto doit être confirmé par l'exécutif du syndicat.

Il a été convenu que nous expérimenterons pendant une année ce nouveau processus de décision.

Cette recommandation sera soumise au prochain bureau fédéral.

LORRAINE INTERLINO
Vice-présidente aux relations intersyndicales

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES :

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Un numéro de boîte vocale doit être précédé de 987-3324 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidence	#6644
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	#3180
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	#6741
Marie Bouvier, trésorerie	#3050
Guy Dufresne, secrétaire général	#2793
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	#2793
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	#2789
Gordon Lefebvre	#3536
Yvette Podkhlebnik	#4886
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	#8272
Louise Samson	#2791
Francine St-Hilaire	#5609
CPCC/Comité de négociation	
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Pierre Chapleau	#6876
Guy Dufresne	#6876
Jean-François Tremblay	#6876
Secrétariat	
Monique Bouchard	#3495
Diane Guilbault	#3720

Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :